

Présentation amendement n°16 Plateforme : Amigo Yonkeu

Un article additionnel est inséré :

Décide de réunir, d'ici fin octobre 2014, éluEs, associations et services de la Région dans le cadre de la plateforme de dialogue annuel avec les associations pour poursuivre le travail de simplification et de co-construction de la politique régionale de soutien aux associations.

La principale demande des acteurs associatifs est claire : il y a un **manque cruel d'espace de dialogue et de concertation avec l'institution**. Pourquoi cet espace ? Pour que la **politique d'aides régionales soit au plus proche de leurs besoins et des réalités du terrain**.

Pourtant cette demande n'a pas été entendue...

Et ce alors même que, par l'adoption en **septembre 2013 du vœu EELV**, le Conseil Régional avait créé la plateforme de dialogue avec les associations.

On pourrait **regretter que cette première phase de simplification des procédures d'aides régionales ne se soit pas encore appuyée sur cet outil**... Heureusement il est encore temps, mais dès maintenant.

Il faut à tout prix enclencher une **dynamique institutionnelle d'échange avec les associations** par le biais de cette plateforme de dialogue annuelle. La Région ne peut pas se contenter d'un travail infra-institutionnel, qui, pour autant, est tout aussi nécessaire. Cet espace de dialogue sera le **seul garant d'une vraie compréhension mutuelle et d'un véritable travail de co-construction des politiques publiques**.

La première réunion de la plateforme **d'ici fin octobre** sera donc l'occasion de réunir acteurs associatifs, élus et services pour **poursuivre ce travail de simplification** en tenant compte des besoins et propositions des associations allant en ce sens.

La Région pourra à cette occasion **enclencher un processus de déclinaison régionale de la Charte d'Engagements Réciproques** (qui pour mémoire a été signée en février 2014 entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les diverses associations de collectivités). Décliner cette charge sera un signal fort pour les associations et permettra à la Région s'engager à avancer encore plus loin sur ce qui constitue le cœur des demandes des associations : une concertation réelle, une meilleure reconnaissance du projet associatif (privilégier la subvention à l'appel à projet, favoriser la convention pluriannuelle, garantir un financement stable), l'élaboration d'une éthique partenariale, la simplification des procédures (dématérialisation, rationalisation des pièces justificatives), ou encore la mise en œuvre d'une vraie transparence des processus et des modalités d'attribution/critères de sélection.

Cette plateforme de dialogue avec les associations répond à un besoin partagé, ne passons pas à côté, faisons en sorte qu'elle constitue un véritable levier.